

DELIBERATION N° 2009/05-09 - NOUVELLE DENOMINATION DES LOCAUX COMMUNAUX RUE JEAN CHARCOT

Rapporteur : Madame Francine THOMAS

Les locaux communaux sis rue Jean Charcot sont devenus vacants suite à la fermeture de l'école maternelle Charcot en 2006.

Ainsi, la Municipalité a souhaité y installer l'Ecole de Musique de Ludres, service communal, qui nécessitait des locaux plus importants au regard de ses activités et de ses effectifs.

Par ailleurs, la ville a également pour projet d'y accueillir des activités culturelles menées par les associations ludréennes en leur mettant à disposition une partie de ces locaux lorsqu'elles le demanderont.

Les locaux devant être désaffectés du service public de l'enseignement, la ville de Ludres peut décider d'instaurer une nouvelle dénomination pour ces locaux. Il convient en effet de créer une identité qui leur sera propre et qui caractérisera les activités accueillies.

La nouvelle dénomination pourra tenir compte de l'ancrage et de l'histoire liée à Jean Charcot qui représente aujourd'hui un nom et un lieu incontournables pour les ludréens.

Il est ainsi proposé de dénommer ces locaux : « Centre Culturel Jean Charcot ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de dénommer les locaux communaux sis rue Jean Charcot « *Centre Culturel Jean Charcot* ».